

CONCOURS D'ENTREE POUR LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

MODALITES D'INSCRIPTION

La formation d'auxiliaire de puériculture possède une capacité totale d'accueil de 35 places dont :
- 20 places en formation continue

Le coût de la formation AP après réussite au concours peut être financé de différentes manières :

- soit par la Région Ile de France + financements complémentaires pour les demandeurs d'emploi (nombre de places limitées)
- soit par votre employeur (se rapprocher de votre DRH)
- soit par un organisme financeur : FONGECIF, FAFTT, ... (prendre contact avec votre DRH, dossier à faire remplir minimum 4 mois avant le début de la formation auprès de Mme DABLIN au 01.41.06.62.42)
- soit par vous-même (devis fourni sur demande par le GRETA 92 NORD),

☛ Si vous êtes sous statut scolaire ou sorti du système scolaire depuis moins d'1 an, vous devrez intégrer la formation AP dans le cadre de la Formation Initiale.

A ce titre vous pourrez prendre contact directement avec le Lycée René AUFFRAY – 21 rue Pelloutier 92110 Clichy ☎ 01 49 68 90 00

EPREUVES DE SELECTION

A) Epreuves écrites D'ADMISSIBILITE : Le mercredi 4 avril 2012

Aucune condition de diplôme n'est requise pour présenter les épreuves de sélection

Epreuve 1 : TESTS PSYCHOTECHNIQUES de 13h30 à 15h

ayant pour objet d'évaluer les aptitudes **d'attention, de raisonnement logique et d'organisation (note inférieure à 10/20 éliminatoire)**. **CETTE EPREUVE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CANDIDATS**. Elle ne peut bénéficier d'aucune dispense

Epreuve 2 : CULTURE GENERALE de 15h30 à 17h30

En lien avec un thème sanitaire et social d'actualité et questions courtes sur la biologie humaine et opérations numériques de base (**note inférieure à 10/20 éliminatoire**)

Sont dispensés de l'épreuve 2 :

- les titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum niveau IV
- les titulaires d'un titre ou diplôme du secteur ou social homologué (BEP Carrières sanitaires et sociales, CAP Petite Enfance.....)
- les titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu (traduction et certification requises)
- les étudiants ayant suivi une 1^{ère} année d'études conduisant au diplôme d'état d'infirmier

**Les résultats d'admissibilité seront mis en ligne directement sur le site Internet du Greta 92 Nord.
Aucun résultat ne sera donné par téléphone.**

B) Epreuve orale D'ADMISSION (entre le 6 et le 17 juin 2012)

Vous serez convoqué par courrier suite à votre admissibilité.

Epreuve d'une durée de 20 minutes maximum et notée sur 20

Elle se divise en deux parties :

- présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social (sur 15 points)
- discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession (sur 5 points)

**Les résultats d'admission seront mis en ligne directement sur le site Internet du Greta 92 Nord
Aucun résultat ne sera donné par téléphone.**